

Conseil Communal
Séance du 29 mars 2016

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,
SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,
LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;
LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

Finances

1. Approbation des comptes des Fabriques d'Eglises de Chenogne et Sibret – Exercice 2015.

Le Conseil Communal approuve les comptes 2015 des Fabriques d'Eglises de Chenogne et Sibret. Ceux-ci présentent comme suit :

Exercice	Paroisse	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
2015	Chenogne	15.010,28 €	7.812,24 €	Excédent de 7.198,04 €	6.016,60 €
2015	Sibret	30.470,72 €	17.937,96 €	Excédent de 12.532,76 €	13.148,95 €

2. Marché de services pour emprunts pour financement de dépenses extraordinaires : approbation des conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges ayant comme objet le financement des investissements inscrits au budget 2016 et aux modifications budgétaires éventuelles, ainsi que les services y relatifs, qui devront pouvoir être fournis pendant toute la durée du marché.

A savoir, et à titre estimatif suivant le budget 2016 et les balises d'emprunts arrêtées par la Région wallonne :

2.700.000 à 20 ans
200.000 à 10 ans
100.000 à 5 ans

Le marché sera passé par appel d'offres ouvert.

Conformément à l'art. 26 § 1, 2° b) de la Loi, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer au prestataire de services choisi, des services nouveaux consistant dans la répétition de services similaires qui sont conformes au marché.

3. Règlement pour la taille de haies : approbation.

Selon le principe des années précédentes, la Commune de Vaux-sur-Sûre et l'entreprise Sud-Agri de Thibessart s'engagent par convention à collaborer entre eux, et ce durant les années 2016–2017, afin d'entretenir les haies et bords des routes sur le territoire de la Commune et ce, pour le compte des agriculteurs de la Commune selon certaines modalités.

Pour rappel : prise en charge de la moitié de la facture par l'Administration communale et l'autre moitié par l'agriculteur.

4. Embellissement des villages : approbation du règlement d'octroi de subsides – Exercices 2016 à 2018.

Selon le principe des années précédentes, la Commune tente d'embellir ses quartiers, rues et villages et souhaite que la population participe à cette dynamique de quartier.

Le Conseil communal approuve le règlement relatif à l'octroi d'un subside de 500 euros/an pour chaque projet rentré par les délégués de chaque village ou de chaque rue et accepté par le Collège au cours des exercices 2016 à 2018.

Plan de cohésion sociale

5. Plan de cohésion sociale 2015 – Rapport financier : approbation.

Le Conseil communal approuve le rapport financier du Plan de Cohésion sociale pour l'exercice 2015.

LIBELLE	MONTANT
Subvention (montant indiqué dans l'arrêté de subvention)	25.147,50 euros
Total à justifier (Subvention + part communale, soit subvention X 125 % s'il échet)	31.434,38 euros
Total justifié	30.043,85 euros
Total à subventionner (75%)	24.035,08 euros
Première tranche de la subvention perçue (75 %)	18.860,63 euros
Deuxième tranche de la subvention	5.174,46 euros

Ecopasseur

6. Rapport d'activités : approbation du rapport annuel.

Suivant les instructions en la matière, il convient de procéder à l'approbation du rapport annuel 2015 de l'écopasseur communal, soit sur les missions, activités et tâches réalisées au cours de l'année 2015 : consultation des particuliers et information sur les primes, sensibilisation et conseils en matière d'énergie, comptabilité énergétique, cadastre énergétique, ...

Plus particulièrement au niveau de la commune : isolation toiture école de Nives; travail avec l'école de Remichampagne; projet isolation ancienne partie commune.

Police

7. Règlement général de la Zone de Police Centre Ardenne : approbation.

Suite aux dernières dispositions légales et au protocole d'accord avec le Procureur, le Conseil communal est invité à approuver le règlement général de la Zone de Police Centre Ardenne 2016, qui se veut être un pas supplémentaire vers un règlement commun aux Zones de Police de la Province.

Enseignement

8. Adaptation du Règlement d'Ordre Intérieur des Ecoles communales de Vaux-sur-Sûre – Entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016 : approbation.

Présentation : P. Notet

Le Conseil communal approuve les adaptations apportées au Règlement d'Ordre Intérieur des Ecoles communales de Vaux-sur-Sûre, plus particulièrement en ce qui concerne le point 7 « Codes de la vie en commun » relatif à la tenue vestimentaire aux objets emportés ou détenus, aux libertés publiques, à la liberté d'expression et du droit à l'image, ...

Ce point a été approuvé par la COPALOC.

HUIS CLOS

La séance est levée.